

08/11

**CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION**  
**PROCÈS-VERBAL**  
**DE LA SÉANCE DU 3 FEVRIER 2025**

**Présents :**

Lino BATTIN, Henri BERGERON, Elliott BIZE, Edouard BOULLE, Thibault BOULVAIN, Raphaël CHARPENTIER, Florence DANTON, Élise GALY JAMMOU PREFONTAINE, Mathis GROSSNICKEL, Sandrine LEFRANC, Jérôme MICHEL, Lidia PANICO, Mathilde PASERO, Pierre-Louis PERIN, Louise WAGENER.

**Absents ou excusés :**

Loïs FAY KOCAOGLU, Lisa FITOUSSI, Alexis GOIN (procuration à Raphaël CHARPENTIER)

**Assistaient à la séance :**

Pierre CATALAN	Directeur de la vie étudiante
Anne-Solenne DE ROUX	Directrice adjointe de la formation et de la recherche
Myriam DUBOIS-MONKACHI	Directrice de la scolarité et de la réussite étudiante
Blanche GONULTAS	Chargée de mission
Sylvie HERLICQ	Déléguée ressources et vie enseignantes
Kate VIVIAN	Directrice de l'engagement
Baptiste VIVIEN	Responsable de l'engagement

\*

\* \*

I. Reconnaissance des associations étudiantes (Vote)	2
II. Validation des conventions annuelles 2024-2025 des associations permanentes	2
III. Adoption des financements des projets étudiants soumis à l'avis de la Commission de la vie étudiante du 27 janvier 2025	3
IV. Validation des initiatives étudiantes pour le semestre de printemps 2024-2025 (Vote)	3
V. Projet de calendrier électoral (Collège des chargés d'enseignement)	3
VI. Échange d'informations sur des questions diverses	4

**CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION  
PROCÈS-VERBAL  
DE LA SÉANCE DU 3 FEVRIER 2025**

*La séance est ouverte à 8 h 34 par Louise WAGENER.*

**I. RECONNAISSANCE DES ASSOCIATIONS ETUDIANTES (VOTE)**

**Louise WAGENER**

Bonjour à toutes et à tous. Merci d'être présents pour cette nouvelle séance du CVEF. Je passe immédiatement la parole à Baptiste VIVIEN pour aborder le premier point inscrit à l'ordre du jour.

**Baptiste VIVIEN**

Merci et bonjour. Cette fois, 11 associations demandent votre validation pour obtenir le statut d'association reconnue, parmi lesquelles 11 renouvellements et deux premières demandes, à savoir deux initiatives étudiantes élues en 2024. Toutes les deux se situent sur le campus de Dijon. Elles sont parvenues à se mettre à jour cette année et souhaiteraient obtenir le statut d'association reconnue pour les deux ans à venir. Je suis à votre disposition, si vous avez des questions. En incluant ces 11 associations, leur nombre total s'élèvera à 176 pour cette année universitaire.

**Louise WAGENER**

S'il n'y a pas de questions, nous pouvons procéder au vote.

*Le conseil accorde la qualité d'associations étudiantes reconnues à ces associations à l'unanimité.*

**II. VALIDATION DES CONVENTIONS ANNUELLES 2024-2025 DES ASSOCIATIONS PERMANENTES**

**Louise WAGENER**

Nous allons passer au point suivant pour lequel je repasse la parole à Baptiste Vivien.

**Baptiste VIVIEN**

Nous avons, cette fois, sept demandes, plus précisément six conventions mises à jour cette année parmi lesquelles trois conventions du campus de Nancy, à savoir le BDA, le BDE et l'AS et trois conventions issues du Collège universitaire du campus de Paris, à savoir le diplôme BASC, l'association SPIV et l'association SMASS issue du double cursus Sciences Po et MASS. Nous avons, en outre, une demande émanant du campus de Menton pour une dotation exceptionnelle à destination de son association sportive. Ce campus avait prévu une dotation initiale de 5 000 euros qui a été réévaluée à 4 000 euros en début d'année. Actuellement, le Bureau des sports est confronté à une situation budgétaire difficile lié au contrat passé avec un tour-opérateur pour l'organisation de sa ski week pour laquelle il n'a pu atteindre qu'un taux de remplissage de 70 % et se retrouve dans l'obligation de compenser financièrement les places non pourvues. Le campus de Menton a proposé, dès lors, de rehausser sa dotation au montant initial de 5 000 euros. L'association sera amenée, pour les années suivantes, à prendre sa part dans ce budget en vertu de sa négligence dans la contractualisation nouée avec ce tour-opérateur.

**Louise WAGENER**

Si vous n'avez pas de questions, nous allons procéder au vote.

*Le conseil valide les conventions à l'unanimité.*

### **III. ADOPTION DES FINANCEMENTS DES PROJETS ETUDIANTS SOUMIS A L'AVIS DE LA COMMISSION DE LA VIE ETUDIANTE DU 27 JANVIER 2025**

#### **Louise WAGENER**

Pour rappel, cette Commission s'est tenue le 27 janvier 2025. Deux projets y ont été soumis : le projet théâtral « Festiferos 2025 » qui émane de l'association RHINOCEROS et qui est organisé tous les ans et auquel nous avons décidé d'attribuer un financement de 3 000 euros. Le deuxième projet est intitulé « Table ronde sur les enjeux géopolitiques à travers la pop culture » qui émane de l'association STRATEGIA du campus de Dijon. Nous avons accordé à ce projet un financement de 700 euros.

*Le Conseil adopte le financement des projets étudiants soumis à l'avis de la commission de la vie étudiante du 27 janvier 2025 à l'unanimité*

### **IV. VALIDATION DES INITIATIVES ETUDIANTES POUR LE SEMESTRE DE PRINTEMPS 2024-2025 (VOTE)**

#### **Louise WAGENER**

Je passe, pour ce point, la parole à Baptiste Vivien.

#### **Baptiste VIVIEN**

Merci. Il s'agit de la validation pour ce nouveau semestre. Les candidats avaient la possibilité de déposer leur projet depuis début décembre 2024, et ce, jusqu'au 18 janvier. La publication officielle de ces projets a eu lieu le 27 janvier à 10 heures. Le vote s'est, lui, tenu le 29 janvier. Le dépouillement des urnes s'est effectué le 31 janvier. Aucun incident n'a été déclaré. Pour les 62 projets initiaux, 4 829 étudiants ont participé au scrutin, soit environ 30 % du corps électoral. 58 initiatives ont atteint le seuil requis, à savoir 90 % des projets présentés. Ils viennent s'ajouter aux 98 projets qui avaient été sélectionnés lors du premier semestre, ce qui constitue un total de 156 projets et initiatives que nous considérons comme actifs. Ils pourront, à ce titre, bénéficier, le cas échéant, d'un appui des équipes de vie étudiante des différents campus.

#### **Louise WAGENER**

Nous allons procéder au vote.

*Le Conseil adopte les initiatives étudiantes à l'unanimité.*

### **V. PROJET DE CALENDRIER ELECTORAL (COLLEGE DES CHARGES D'ENSEIGNEMENT)**

#### **Sylvie HERLICQ**

Nous allons entrer dans une nouvelle période du calendrier électoral, car les mandats des élus chargés d'enseignement au CVEF ainsi qu'au Conseil de l'Institut arrivent à leur terme. Nous vous proposons, dès lors, un calendrier qui permettra l'élection de 4 membres pour le CVEF et de 5 pour le Conseil de l'Institut. Ce collège C, ainsi que les différents « sous-collèges » publics et privés, représentent environ 2 000 enseignants électeurs. Pour rappel, la condition pour devenir électeur est d'assurer au minimum 24 heures d'enseignement sur cette année universitaire. Ce calendrier est tout à fait conforme aux précédents, avec un démarrage électoral le 25 février prochain, des candidatures possibles jusqu'au 4 mars, une campagne électorale se tenant du 10 au 17 mars. Le scrutin se déroulera exclusivement sous format numérique entre le 18 et le 20 mars. Le cas échéant, un second tour pourra avoir lieu entre le 1er et le 3 avril, avec un dépouillement prévu le 4 avril. Nous nous sommes assurés qu'il ne tombera pas pendant des périodes de vacances scolaires. Nous comptons sur les élus pour encourager les nouveaux électeurs à prendre part à ce vote. Il est en effet important que nous ayons une forte participation de nos chargés d'enseignement.

**Louise WAGENER**

Avez-vous des questions sur ce calendrier ?

**Mathis GROSSNICKEL**

Ma question porte sur le second tour et les modalités pour qu'il ait lieu. Quel est le mode de scrutin envisagé ?

**Sylvie HERLICQ**

Pour que les candidats soient élus au premier tour, il faut qu'ils obtiennent la majorité absolue et que le taux de participation soit, au minimum, de 25 %. Au deuxième tour, c'est la majorité relative qui prévaut, sans seuil minimal de participation.

**Louise WAGENER**

Merci, Sylvie, pour cette présentation. Nous allons à présent, si vous en êtes d'accord, passer aux questions diverses.

## **VI. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES**

**Louise WAGENER**

Je passe la parole à Kate Vivian qui souhaite évoquer le sujet du Centre de santé.

**Kate VIVIAN**

Tout à fait. Bonjour à tous et à toutes. Je souhaiterais revenir sur les discussions relatives à la création d'un Centre de santé à Sciences Po, situé sur le campus de Paris, ainsi que sur les échanges complémentaires concernant le Conseil de service prévu dans le Code de l'éducation pour un service de santé étudiante. Ce Conseil de service est, pour information, une modalité extrêmement lourde à mettre en place. Il est envisagé pour des services de santé étudiante de très grande taille, ce qui n'est pas notre cas. Lorsque nous avons discuté des statuts pour soumission au Conseil de ce Centre de santé qui sera, pour rappel, adossé à un service de santé étudiante, nous avons fait le choix de ne pas proposer un service de santé ad hoc, mais de confier sa gestion au CVEF, considérant que la santé étudiante constituait un sujet prioritaire et appartenait à vos prérogatives. Je comprends l'émoi et les éventuelles inquiétudes suscitées par cette décision. Je vous propose, après discussion avec les différentes parties, que le CVEF conserve cette prérogative de la santé étudiante et que puisse être créée une Commission de la santé étudiante, sur le même format que la Commission de la vie étudiante, par exemple, dans un parallélisme des formes. Ces statuts dépendraient ainsi du règlement de la vie étudiante. Ce nouvel objet, émanant du CVEF, pourrait travailler, tout au long de l'année, sur la question de la santé étudiante, proposer des points d'arbitrage éventuels aux membres du CVEF, comme cela avait été prévu initialement. Cela conférerait toute sa place à cette thématique primordiale qui nous tient tous à cœur. Nous reviendrons vers vous pour vous proposer une nouvelle formulation qui intégrera cette nouvelle clause. Je souhaitais ainsi devancer les éventuelles questions en ce sens, car j'ai conscience que ce sujet a interrogé l'ensemble des élus étudiants. Je suis à votre disposition si vous avez des questions.

**Louise WAGENER**

Pourquoi n'était-il pas possible de faire figurer cette Commission dans les statuts du Centre de santé étudiante ?

**Kate VIVIAN**

Merci pour cette question. Ce n'est pas tant une question de possibilité que de fonctionnement général de nos instances de gouvernance. Il nous a semblé que comme nous créons une Commission sur le modèle de la Commission de la vie étudiante, il était plus judicieux qu'elle figure, au même titre, dans le règlement de la vie étudiante qui est plus un objet commun que les statuts qui ne régissent pas notre activité au quotidien. Pour davantage de transparence, il me semble plus adapté de la faire figurer dans notre règlement qui est davantage consulté par nos étudiants que les statuts.

**Louise WAGENER**

N'existe-t-il pas un risque de rendre cette Commission plus fragile dans la mesure où ce règlement peut être plus facilement modifié que les statuts ?

**Kate VIVIAN**

Dans ces statuts, il est déjà prévu que le CVEF soit responsable de la veille et du bon fonctionnement du Centre de santé. Nous avons déjà considéré que le CVEF était l'instance, sinon idéale, du moins idoine pour traiter ce sujet. Cette configuration permet, selon moi, de sécuriser cette question prioritaire pour nous de la santé étudiante. Le CVEF est le bon endroit pour traiter de cette question, via cette nouvelle Commission. Nous vous proposons donc cette solution intermédiaire.

**Élise GALY-JAMMOU-PREFONTAINE**

Merci pour cette clarification. Dans quelle mesure cette « mini-Commission » de santé étudiante varie-t-elle dans sa composition par rapport au Conseil de la vie étudiante ? Qui en fera partie ?

**Kate VIVIAN**

Je ne qualifierais pas cette Commission de « mini-Commission ». Il s'agit d'une émanation du CVEF, dont les membres principaux sont les élus du CVEF. Il est également prévu, dans sa composition, des membres de la direction du service de santé étudiante, sa directrice médicale et sans doute des praticiens de santé. Comme nous devons faire voter une inscription de cet élément dans le règlement de la vie étudiante qui définira tant sa composition que son fonctionnement ou le nombre de réunions, je vous propose d'en débattre à l'occasion du prochain CVEF. Nos échanges préalables avec les syndicats permettront de border les questions, entre autres, de sa composition et de sa fréquence. J'espère que cela vous ira, Élise.

**Pierre-Louis PERIN**

Je vous remercie pour cette proposition qui semble aller dans le bon sens. Pourriez-vous toutefois expliciter l'articulation des prérogatives respectives de la Commission et du Conseil, sur des sujets concrets ?

**Kate VIVIAN**

Je précise, en premier lieu, que cette proposition date du jeudi 30 janvier. Je vous propose donc de discuter de ses modalités concrètes lors de l'adoption du règlement de la vie étudiante. Pour vous répondre précisément, des membres volontaires, élus au sein du CVEF, pourraient se réunir plusieurs fois par an avec des membres externes comme les praticiens du service de santé étudiante, voire, éventuellement, des représentants du CROUS ou de l'ARS, pour parler de nos politiques de prévention en matière de santé étudiante. Dans mon esprit, cette Commission, à l'instar de celle de la vie étudiante, « prétravaille » sur des sujets prioritaires pour faire des recommandations par la suite. In fine, tout changement d'envergure sera l'apanage du CVEF qui demeurera l'instance décisionnaire, en charge du suivi de cette politique de santé étudiante. Cette Commission s'assurera que cette thématique sera traitée tout au long de l'année. Elle pourra, le cas échéant, remonter au CVEF des points d'attention ou de difficulté, des projets ou des propositions qui seront arbitrés ensuite par les membres du Conseil.

**Lino BATTIN**

D'où vient cette idée que quand une position du Conseil est exprimée, le directeur devrait l'autoriser ?

**Anne-Solenne DE ROUX**

Ma réponse sera assez brève. Pour rappel, c'est le directeur de Sciences Po qui fixe l'ordre du jour des différentes instances. Pour votre information, le Conseil de l'Institut est en train de travailler à des modalités de fonctionnement. Nous vous invitons à discuter avec eux, afin de savoir ce qu'ils sont en train de mettre sur pied. Cela concerne tous les sujets relatifs au fonctionnement du Conseil de l'Institut. L'objectif n'est pas d'empêcher quiconque de parler, mais de permettre, au contraire, à chacun de s'exprimer de manière efficace. Vous pourriez vous inspirer de ces pratiques pour adapter le mode de fonctionnement du CVEF.

### **Florence DANTON**

Bonjour à tous et à toutes. Je souhaiterais revenir sur la triste nouvelle du décès d'un étudiant, la semaine dernière, au sein de l'école doctorale et de son annonce par mail par la doyenne, comme le prévoit le protocole. Ce mail est arrivé pendant que les étudiants étaient en cours et a suscité un certain émoi au sein de la communauté étudiante de cette école. Nous aimerions nous assurer qu'un moment de recueillement aura bien lieu ainsi que la possibilité d'un suivi psychologique, tant pour les étudiants de l'école doctorale que pour ceux qui ont suivi des cours communs avec cet étudiant. Nous souhaiterions surtout questionner le protocole tel qu'il existe aujourd'hui. Il prévoit en effet uniquement une information par mail, ce qui, selon moi, occasionne une perte d'humanité. Serait-il possible de réfléchir à nouveau sur cette procédure de toute évidence complexe qui nous paraît pouvoir être améliorée ?

### **Anne-Solenne DE ROUX**

Nous avons effectivement appris le décès de cet étudiant qui était en première année de master de sociologie et appliqué le protocole dédié. Ce protocole avait été défini pour être à la fois "efficace" et pour assurer une bonne information de tous les étudiants concernés. Ce protocole prévoit notamment le moment de recueillement, la présence éventuelle du directeur aux funérailles ou encore l'interlocuteur chargé de parler à la famille. Nous faisons en sorte que tous ces éléments soient le mieux coordonnés possible, en gardant en mémoire qu'il s'agit de situations exceptionnelles, suscitant souvent des réactions très fortes et naturellement beaucoup d'émotions. Nous nous sommes posés la question de la pertinence de ce nouveau protocole avec l'arrivée du nouveau directeur. Nous avons, dans ce cas précis, décidé que la doyenne de l'école serait la plus à même de prendre contact avec la famille. Le directeur de l'établissement est intervenu dans un deuxième temps. Il nous a parfois été reproché d'avoir trop tardé dans l'annonce d'une disparition. La question de la réactivité est, dans ce cadre, essentielle. Le fait que cette information ne soit pas connue de tous au même moment a pu être très mal vécue par le passé. Je ne dis pas que tout est parfait dans ce processus. La question du moment de cette annonce est très sensible. Si nous envoyons cette information le soir, les étudiants restent toute la nuit avec cette nouvelle, ce qui n'est pas idéal. Si cette nouvelle est annoncée avant les cours, c'est également compliqué d'un point de vue pédagogique. Si elle a lieu le vendredi soir, les étudiants restent seuls avec cette information tout le week-end. Le "bon moment" n'existe donc pas. Par ailleurs, les étudiants sont inscrits dans tellement de cours qu'il est difficile de tous les informer au même moment. Ce processus est donc souvent compliqué à mettre en place. Pour répondre concrètement à la question de Florence, nous ne sommes évidemment pas opposés à revoir ce protocole même si chaque situation, je le répète, est particulière et nécessite des modalités adaptées. Ici, les étudiants ont immédiatement été informés des modalités d'accompagnement psychologique mises à leur disposition, au sein de Sciences Po et en dehors de Sciences Po. Par ailleurs, un moment de recueillement est prévu avec les étudiants de l'école de la recherche, du master. Il sera également ouvert aux autres étudiants de ce campus qui le souhaitent.

### **Kate VIVIAN**

Merci Anne-Solenne. Je souhaite, pour ma part, insister sur le fait que le mail n'est sans doute pas la modalité la plus humaine pour communiquer ce type de nouvelles. Il est en même temps le meilleur moyen de nous assurer que l'information parvient à l'ensemble des personnes concernées, dès lors que, dans un second temps, une prise en charge individuelle est garantie, en cas de besoin. Les services de santé étudiante ont ainsi été mobilisés pour accueillir les étudiants impactés par cette nouvelle. Il a également été prévu un moment humain de recueillement, mais qui, je le précise, relève de la famille. Il n'est pas imposé. Dans ce cas de figure, l'instauration de ce moment a été appréciée, ce qui n'est pas toujours le cas. Le souhait de la famille doit primer sur le respect de notre processus.

### **Lidia PANICO**

Je souhaiterais faire part d'une expérience personnelle. Je suis professeur au CRIS (Centre de Recherche sur les Inégalités Sociales). Un de mes collègues assurait son cours lorsque la nouvelle du décès est tombée. Il n'avait pas été prévenu en amont. Quand cette information est tombée, un des étudiants de son cours s'est mis à hurler. Un autre a pleuré. Le professeur qui n'avait pas été informé ne comprenait pas ces réactions et a pensé à une alerte à la bombe. Le seul point de comparaison, pour lui, était les attentats du 11 septembre. Il me semble qu'envoyer un mail à tous durant les cours, sans en avertir au préalable le professeur, n'est absolument pas approprié. C'était vraiment le chaos. Je

comprends, certes, le souci de toucher tout le monde rapidement et efficacement, mais je pense qu'il aurait été plus judicieux qu'une personne intervienne au début du cours pour annoncer, avec les formes, cette nouvelle aux étudiants plutôt que de les laisser livrés à eux-mêmes, préalablement à l'envoi du mail. Cet épisode a été traumatisant. Il me semble que le protocole devrait être revu.

### **Elliott BIZE**

C'est la première fois que je participe à une instance du CVEF. Je souhaitais partager mon expérience en la matière puisque nous avons eu, l'an passé, le décès d'une étudiante de troisième année sur le campus de Nancy. Des camarades m'ont écrit pour m'informer du fait que le suivi, par Sciences Po, des questions de santé mentale des étudiants à l'étranger laissait à désirer. Aucun enseignement n'a été tiré de ce drame. Plusieurs messages ont fait état du fait que la DAI (Direction des Affaires étrangères) ne répondait pas aux courriers. Il n'existe pas d'accompagnement des étudiants étrangers sur les questions de santé mentale ni sur les questions de visa, notamment pour les étudiants en provenance d'Amérique du Nord, ce qui, pour eux, est source d'anxiété et de stress.

### **Kate VIVIAN**

Merci, Elliott, pour ce témoignage. Je confirme l'émoi et la souffrance légitime suscités par le décès absolument tragique d'une de leurs camarades sur le campus de Nancy. J'aimerais aborder deux points conjoncturels relatifs au campus de Nancy. À l'occasion de ce décès, ce campus a été, de surcroît, confronté au congé de longue durée de sa directrice adjointe qui avait noué un lien privilégié avec cette communauté étudiante. Elle constituait une forme de relais sur ces sujets avec le pôle Santé du campus de Nancy et le pôle Santé de Paris qui vient en appui, en cas de besoin. J'ajoute que la directrice médicale du pôle de Paris s'est déplacée à Nancy suite à ce drame. Il existait aussi la possibilité d'une consultation en distanciel. Nous avons toutefois manqué de ce relais précieux sur ce campus. Son absence se fait sentir. Les étudiants de ce campus peuvent faire appel à ces deux pôles Santé à tout moment. Je propose, à ce stade, que les étudiants de 1A, 2A et 3A qui en ressentent le besoin puissent me contacter directement s'ils ont des difficultés à obtenir un rendez-vous. Il n'y a naturellement aucune volonté de notre part de maintenir en difficulté ces élèves de troisième année qui étudient à l'étranger ?

### **Elliott BIZE**

Je voudrais mettre l'accent sur la qualité des personnels de santé mis à disposition des étudiants. Je pense notamment à certains psychologues présents sur le campus de Nancy. Les étudiants s'accordent pour regretter la qualité de ce suivi. Je regrette, de manière générale, que tout ce système ne repose que sur un seul individu. Ce sujet devrait, à mon sens, être traité de manière globale et non de façon individuelle.

### **Louise WAGENER**

Au-delà des étudiants, il nous incombe aussi de nous assurer du suivi des personnels de santé qui les accompagnent. Nous pouvons constater les conséquences d'un tel drame sur ces personnels.

### **Henri BERGERON**

Cet étudiant décédé devait avoir cours avec moi deux fois cette semaine. Il me semblerait judicieux, de fait, de prévenir les enseignants concernés. Je vais organiser un moment de recueillement aujourd'hui.

### **Louise WAGENER**

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir sur ce sujet ?

### **Kate VIVIAN**

J'aimerais vous informer que des Journées de la santé mentale se tiendront cette semaine, afin de mettre en avant le fait qu'il s'agit, pour nous, d'un enjeu prioritaire. J'espère que la communauté étudiante se saisira de ces moments divers et variés. Des ressources externes seront présentes durant ces deux jours. Des interventions et séminaires seront assurés par des médecins psychiatres, notamment autour de la prévention et du suicide. Il s'agit d'un premier jalon pour l'année 2025 qui témoigne de notre volonté de prendre à bras le corps ces sujets de prévention et de santé mentale. Ce n'est pas sans lien d'ailleurs avec le sujet du Centre de santé qui prévoit un accroissement du nombre d'ETP dédiés à ces thématiques.

**Mathis GROSSNICKEL**

Je souhaiterais vous faire part d'un certain nombre d'interpellations de la part d'étudiants au sujet du nouveau double diplôme BASC qui a été créé il y a cinq ans. Sa première promotion a été diplômée l'année dernière. La promesse de ce double diplôme était de pouvoir obtenir, à l'issue de quatre ans de cours, la licence de sciences de l'université partenaire ainsi qu'un Bachelor of Arts & Sciences délivré par Sciences Po. Les étudiants ont eu la mauvaise surprise, l'an passé, de découvrir qu'ils n'obtenaient pas ce double Bachelor mais uniquement le Bachelor of Arts de Sciences Po. Cette promesse de double diplôme n'a donc pas été tenue. Il me semble problématique de promettre un diplôme que les étudiants n'obtiennent pas en fin de compte. Je souhaitais savoir, par ailleurs, si une première évaluation de ce double diplôme avait été effectuée ou, du moins, un point d'étape, notamment concernant l'accompagnement des étudiants de ce cursus. J'y ai personnellement été confronté.

**Anne-Solenne DE ROUX**

J'ai été informée de ce sujet en cours de route. Concrètement, ce double diplôme de BASC n'existe pas en tant que tel, à moins qu'on décide d'en faire un diplôme d'établissement. À ce stade, ce diplôme ne peut conférer le grade de licence. Le seul diplôme qui délivre ce grade est celui du Bachelor de Sciences Po. Toutefois, il est possible de mentionner, sur le diplôme de Bachelor, qu'il s'agit d'un BASC si cela est important pour vous, comme c'est le cas en master. Quand on est diplômé d'un master, on est avant tout diplômé de Sciences Po. Il est possible d'y adjoindre un certain nombre de mentions spécifiques afin de valoriser un parcours particulier. Nous devons articuler ces deux priorités de lisibilité des formations proposées à Sciences Po et de spécificité du parcours. Quant à la question de l'évaluation, elle est effectuée au sein du Collège universitaire à l'occasion de la réflexion sur le contenu des programmes du premier cycle. Ce sera l'occasion de nous interroger sur le bilan de ce BASC, les points éventuels d'amélioration et, surtout, le sujet de ses débouchés. Une réflexion devra donc être menée en termes d'orientation spécifique de ces étudiants.

**Mathis GROSSNICKEL**

Je comprends les difficultés d'ordre technique. Il me semble néanmoins que Sciences Po ne devrait pas communiquer sur son site la promesse de ce double diplôme s'il n'est pas en mesure de le délivrer à la fin.

**Anne-Solenne DE ROUX**

Il ne s'agit pas uniquement d'une question d'ordre technique. Il faudrait que la mention "licence" soit corrigée sur le site pour ne pas laisser croire aux étudiants quelque chose qui serait faux. En revanche, vous n'êtes pas privé des chances d'accéder à tel ou tel débouché. Il s'agit davantage d'un enjeu de valorisation et de visibilité de cette formation. Il n'y a pas, pour autant, de perte de chances pour les étudiants.

**Élise GALY-JAMMOU-PREFONTAINE**

Je souhaitais parler des Journées portes ouvertes pour lesquelles j'étais vacataire. Certains étudiants, également vacataires, m'ont indiqué ne pas avoir été payés pour ces journées dont une remonte au mois de juin dernier. Il s'agit, apparemment, d'un problème assez répandu. Ce problème avait déjà été remonté il y a quelques années par une étudiante. C'est mon cas aujourd'hui.

**Kate VIVIAN**

Merci Élise. Ce sujet est traité par la direction des ressources humaines. Nous allons lui transmettre le point.

**Anne-Solenne DE ROUX**

S'il s'agit d'un problème ciblé, transmettez-nous le nom de l'étudiant. J'en profite pour vous remercier de votre présence à la Journée portes ouvertes du Collège universitaire sur le campus de Paris que nous avons ouvert il y a quelques ours. Des questions avaient été soulevées en amont de cette journée, notamment de sa pertinence. La réponse est positive et c'est un motif de satisfaction. Nous savons désormais que cette journée est utile et importante. Des améliorations sont néanmoins possibles, notamment en termes d'organisation pour l'an prochain. Une réunion de bilan se tiendra vendredi 7 février.



### **Mathilde PASERO**

J'ai une question qui m'a été remontée par des étudiants de deuxième année du Collège universitaire de Paris. Nous n'avons pas pu consulter nos copies du deuxième semestre. Certains étudiants se sont rendus à l'accueil pour consulter leurs copies et il leur a été répondu qu'ils ne pourraient pas les consulter tant qu'ils n'auraient pas reçu de mail à ce sujet. Je souhaitais savoir si cette erreur pouvait être corrigée. Merci.

### **Anne-Solenne DE ROUX**

Je ne suis pas sûre qu'il s'agisse d'une erreur. Il s'agit davantage d'un problème d'organisation inhérente au Collège universitaire pour que toutes les copies soient disponibles au même moment. Ce n'est pas une volonté délibérée de vous empêcher de consulter vos copies.

### **Mathis GROSSNICKEL**

Avec quelques camarades, nous nous sommes rendus vendredi 31 janvier à la présentation du rapport Oberti sur les admissions à Sciences Po. Ce rapport est très intéressant et disponible en ligne depuis le mois de décembre. Nous avons eu, comme vous le savez, quelques débats sur la question de l'admission au cours du mois de décembre. Ces questions pourraient se poser à nouveau très prochainement. Je vous invite vivement à consulter ce rapport qui constitue une source d'informations très riche. Il faudra bien avoir en tête les conclusions de ce rapport pour les travaux auxquels nous devons nous atteler très prochainement.

### **Elliott BIZE**

Ma question porte à nouveau sur la situation des campus en régions et sur la qualité des infrastructures. Tous les étudiants de Sciences Po payent les mêmes frais de scolarité, mais la qualité des infrastructures varie en fonction des campus. À Nancy, par exemple, nous n'avons toujours pas de réfectoire. Le midi, les étudiants mangent sur le sol du Forum, ce qui me pose problème. Cela fait deux ans et demi que j'essaye de faire remonter ce sujet. Je profite de ma présence à cette séance pour voir s'il est possible d'obtenir de véritables avancées sur ce sujet. Merci.

### **Louise WAGENER**

Merci Elliott. Nous prenons note de ce sujet. Avez-vous d'autres sujets que vous souhaiteriez aborder ?

### **Élise GALY-JAMMOU-PREFONTAINE**

Je n'ai pas compris pourquoi la demande d'Elliott n'a pas reçu de réponses.

### **Pierre CATALAN**

Elliott a soulevé la question de la qualité variable des infrastructures en fonction des campus. Ce sujet ne relève pas directement de nos prérogatives, compte tenu des impacts budgétaires qui concernent la direction de l'Immobilier. Je sais que, au Havre par exemple, un espace déjeuner devrait être aménagé cet été pour qu'il soit plus accueillant. A Dijon, les investissements sont suspendus au déménagement à venir du campus. Il s'agit d'investissements dont nous ne maîtrisons ni la technicité, ni le budget, ni l'étalement dans le temps. Nous ne sommes donc pas en mesure de répondre à cette question.

### **Elliott BIZE**

Dans ce cas, à qui puis-je m'adresser ? J'en ai parlé très souvent à mon directeur de campus. C'est assez compliqué quand cela touche à l'administration.

### **Pierre CATALAN**

Je vous invite à vous manifester, autant que possible, au niveau de l'inter-campus. Il est en effet nécessaire de concentrer les doléances, demandes et constats. Nous les porterons directement à la direction de l'immobilier, en lien avec le Collège universitaire. Il est important de continuer de vous servir de la direction de la vie étudiante afin de faire remonter vos sujets, mais sur la base d'éléments tangibles. Je suis disposé à ouvrir un Google.doc sur ce thème, mais il me semble important d'y inviter également vos collègues des autres syndicats pour que soient présents les représentants des différents campus.

**Elliott BIZE**

Merci.

**Jérôme MICHEL**

Pourquoi ce rôle n'incombe-t-il pas à la direction du campus ? Ces procédures seraient simplifiées. Pourquoi ces remontées ne devraient-elles émaner que des étudiants ?

**Elliott BIZE**

Je sais que le directeur du campus de Nancy a pu s'entretenir avec la direction des services financiers. J'ai compris qu'il s'agissait avant tout d'une question de moyens. Je ne connais pas tous les détails.

**Lino BATTIN**

Serait-il possible d'obtenir davantage de détails sur la gestion du Centre de santé par le CVEF ?

**Kate VIVIAN**

Nous avons longuement discuté de ce sujet. J'y ai déjà répondu. Je vous ferai une proposition sur ses modalités à l'occasion du prochain CVEF.

**Lino BATTIN**

Merci.

**Louise WAGENER**

Merci à tous pour votre présence. Nous avons pu bénéficier d'un ordre du jour allégé, ce qui nous a permis de poser autant de questions diverses. Je vous dis à bientôt. Merci.

*Louise WAGENER lève la séance à 9 h 37.*